SIAGA
Rivière Guiers

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

Cœur de Chartreuse
Communauté de communes

Savoie
Val Guiers
Communauté de communes

vdd. Les Vals du Dauphiné

CCLA
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents

Le mot du président

Dès le début d'année 2018, nos rivières nous ont rappelé que notre vigilance doit être permanente. Les crues de janvier 2018 (4 et 23) ont concerné différents secteurs et plus particulièrement la partie aval de notre territoire (Guiers, Bièvre) et le secteur des Entremont (Guiers vif et Cozon).

St Genix sur Guiers - 4 janvier 2018

L'orage du 3 juin 2018 a également occasionné de nombreux dégâts plus particulièrement sur des ruisseaux des communes de Pont de Beauvoisin, Domessin, La Bridoire, Saint Béron, La Bauche, Attignat-Oncin, Saint Franc

St Pierre d'Entremont - 4 janvier 2018

Saint Béron

Aoste : secteur St Didier – 23 janvier 2018

L'année 2018 a également été marquée par la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) au 1er janvier et la transformation du SIAGA en syndicat mixte et la révision de ses statuts.

SOMMAIRE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT **4**

LES COMPETENCES 5
LE TERRITOIRE 7
L'EQUIPE 8
LE FONCTIONNEMENT EXECUTIF 9
LE FONCTIONNEMENT FINANCIER 10
LES PARTENAIRES 11
LE CONTRAT DE BASSIN GUIERS -AIGUEBELETTE 12

BILAN 2018 ..... **13**

LES ACTIONS 13
LES REUNIONS 19
LES MARCHES 21
LE BILAN FINANCIER 2018 22

PREAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 5211-39, rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, d'adresser chaque année (avant le 30 septembre), au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif approuvé par le conseil syndical.

Organisation et fonctionnement

Le Syndicat du Guiers a été créé en 1993 ; d'abord syndicat d'études, il s'est ensuite transformé en syndicat de travaux regroupant au 31 décembre 2017, 41 communes iséroises et savoyardes du bassin versant du Guiers.

Au 1er janvier 2018 avec la prise de compétence obligatoire de la GEMAPI par les EPCI-FP, les Communautés de communes Cœur de Chartreuse, Vals du Dauphiné, Val Guiers, lac d'Aiguebelette et la CA du Pays Voironnais ont intégré le SIAGA en représentation – substitution de leurs communes membres. Ainsi, le SIAGA s'est transformé en syndicat mixte.

Afin de formaliser l'exercice de la compétence GEMAPI par le syndicat, le SIAGA a adopté de nouveaux statuts, approuvés par arrêté inter-préfectoral du 16/08/18.

Les compétences

Les nouveaux statuts ont été signés le 16 août 2018 (arrêté inter-préfectoral n°38-2018-08-16-035).

Cette révision a permis :

- D'afficher clairement les 4 items de la compétence GEMAPI qui sont exercés par le SIAGA
- De redéfinir la gouvernance entre les EPCI-FP (réduction du nombre total de délégués rendue nécessaire suite à la représentation – substitution)
- De simplifier les critères à appliquer pour les participations des membres
- D'élargir le territoire à 2 bassins versants orphelins de gestion : la Bièvre (38) et le Truison / Rieu (73).

Ainsi, les EPCI-FP ont :

- confirmé leur volonté de ne pas exercer la compétence GEMAPI et la transférer au SIAGA
- souhaité conserver une participation des membres selon le principe de solidarité amont-aval et rural-urbain.

En effet, l'ensemble des dépenses relatives à la compétence GEMAPI est répartie entre les 5 EPCI-FP en fonction du nombre d'habitants pondérés au périmètre syndical et de la surface de l'EPCI dans le périmètre syndical.

La compétence GEMAPI :

Conformément aux dispositions de l'article l211-7 du code de l'environnement et notamment son article I bis, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1, 2 , 5 et 8 de l'article L211-7 susvisé :

- 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° : La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le périmètre d'intervention du SIAGA au 16/08/18

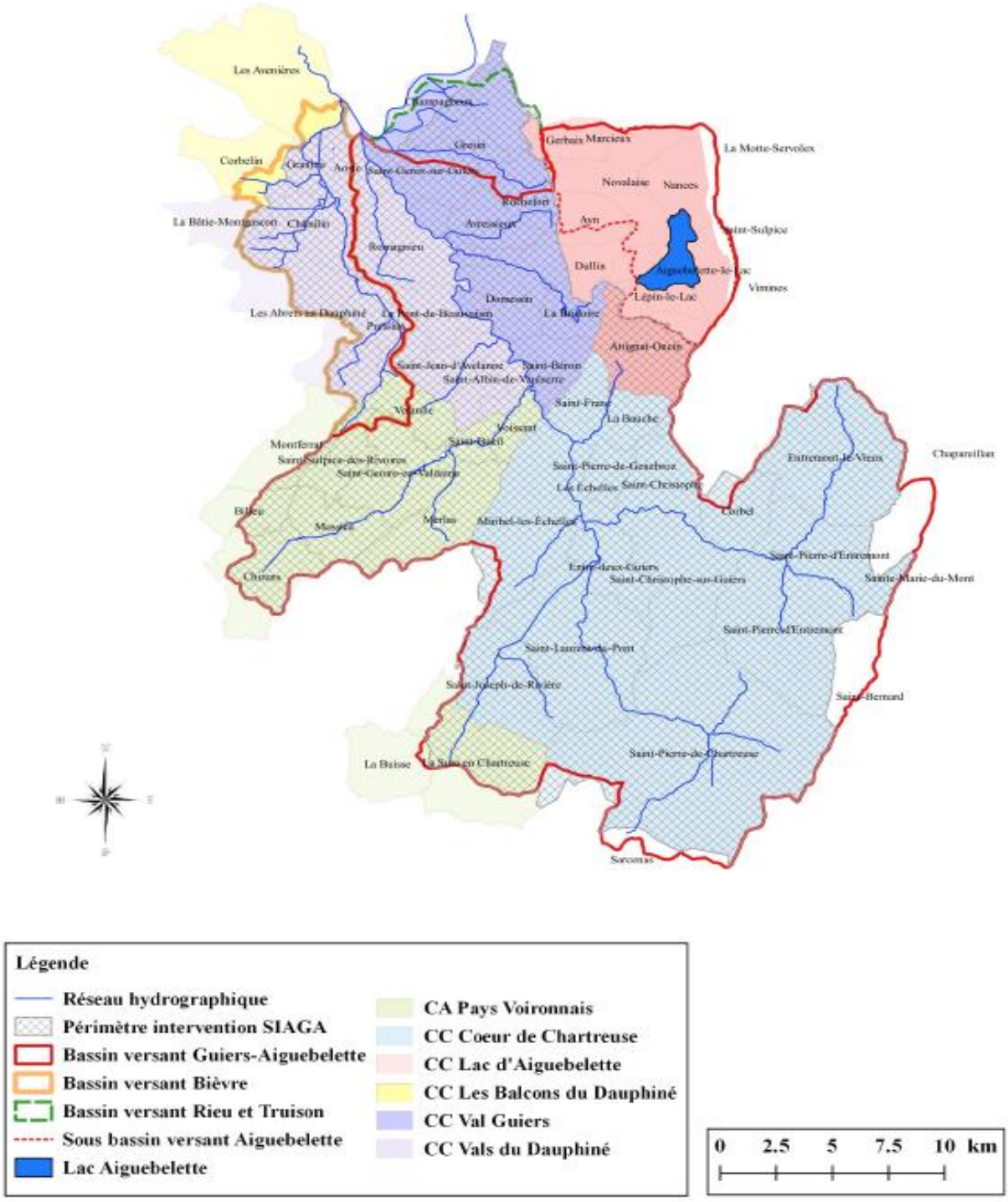

Le territoire

Au 16/08/18, le SIAGA gère le territoire compris dans les bassins versants hydrologiques du Guiers, de la Bièvre et du Truison-Rieu dans la limite des périmètres suivants :

EPCI-FP	Communes	coefficient
CAPV	Bilieu	0.50
	Chirens	0.60
	Massieu	1.00
	Merlas	1.00
	Montferrat	0.19
	La Sure en Chartreuse	0.50
	St Bueil	1.00
	St Geoire en Valdaine	1.00
	St Sulpice des Rivoires	1.00
	Velanne	1.00
	Voissant	1.00
CCCC	Corbel	1.00
	Entre deux Guiers	1.00
	Entremont le Vieux	1.00
	La Bauche	1.00
	Les Echelles	1.00
	Miribel les Echelles	1.00
	St Christophe la Grotte	1.00
	St Christophe sur Guiers	1.00
	St Franc	1.00
	St Joseph de Rivière	1.00
	St Laurent du Pont	1.00
	St Pierre de Chartreuse	1.00
	St Pierre de Genebroz	1.00
	St Pierre d'Entremont 73	1.00
	St Pierre d'Entremont 38	1.00
CCVDD	Aoste	0.92
	Chimilin	1.00
	Granieu	0.95
	La Bâtie Montgascon	0.24
	Les Abrets en Dauphiné	0.59
	Pont de Beauvoisin 38	1.00
	Pressins	1.00
	Romagnieu	1.00
	St Albin de Vaulserre	1.00
	St Jean d'Avelanne	1.00
	St Martin de Vaulserre	1.00
CCVG	Avressieux	1.00
	Belmont-Tramonet	1.00
	Champagneux	0.41
	Domessin	1.00
	Grésin	1.00
	La Bridoire	1.00
	Le Pont de Beauvoisin 73	1.00
	Rochefort	1.00
	St Béron	1.00
	St Genix sur Guiers	0.90
	St Maurice de Rotherens	1.00
	Ste Marie d'Alvey	1.00
	Verel de Montbel	1.00
CCLA	Attignat-Oncin	0.81

L'équipe

En 2018, le SIAGA a employé 5 agents :

Cécile VILLATTE
Animatrice du contrat de bassin
Tel : 04 76 37 09 30
cecile.villatte@guiers-siaga.fr

Didier GIRARD
Chef de Projet GEMAPi
Responsable des travaux
Tel : 04 76 37 18 37
didier.girard@guiers-siaga.fr

Aurélien VILLARD
Technicien de rivière/ Animateur pédagogique
Tel : 04 76 37 09 29
aurelien.villard@guiers-siaga.fr

Olivier MAURIN
Adjoint administratif
Tel : 04 76 37 26 26
olivier.maurin@guiers-siaga.fr

Isabelle FONTAINE
Foncier / Zones humides
Tel : 04 76 37 18 38
isabelle.fontaine@guiers-siaga.fr

Fin 2018, Isabelle FONTAINE n'a pas souhaité renouveler son contrat. Une embauche pour son remplacement est prévue courant 2019.

En outre, dans le cadre des chantiers de gestion de la ripisylve, le SIAGA fait appel à des équipes en insertion (ONF Prodepare, Centre social de St Laurent du Pont, Acty Chantier).

Dans le cadre du contrat de bassin, les postes techniques bénéficient de financements de l'Agence de l'eau et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le fonctionnement exécutif

À l'issue de la révision statutaire validée le 16 août 2018, un nouveau conseil syndical a été mis en place. Il permet une représentativité entre les 5 EPCI-FP membres basée sur la surface et la population pondérées au périmètre syndical. Le nombre de délégués est déterminé par les statuts du SIAGA. Il a été réduit à 21 au lieu de 82 dans le cadre de la représentation-substitution.

Le comité syndical

C'est l'instance décisionnaire du syndicat.

Le comité syndical peut créer en son sein des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. La présidence de ses commissions est assurée par les vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 21 délégués :

- CA Pays Voironnais : 3 délégués
- CC Cœur de Chartreuse : 8 délégués
- CC Vals du Dauphiné : 5 délégués
- CC Val Guiers : 4 délégués
- CC Lac d'Aiguebelette : 1 délégué.

Le Président

Il peut recevoir des délégations du comité syndical et peut déléguer des pouvoirs aux vice-présidents, conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Le bureau

Il reçoit des délégations du comité syndical et lui rend compte de ses décisions.

Les 8 membres du bureau sont issus du comité syndical :

Gérard BLONDON
Président du SIAGA, conseiller communautaire CC Val Guiers – élu à Domessin

Frédéric GUIGNIER
Vice-Président du SIAGA chargé de l'administration générale et des finances, CC Vals du Dauphiné - élu à St Albin de Vaulserre

Michel BAVUZ
Vice-Président du SIAGA chargé des travaux, CC Val Guiers - élu à St Genix sur Guiers

Dominique PARREL
Vice-Président du SIAGA chargé de la concertation et du suivi avec les EPCI, CA Pays Voironnais – Maire de Coublevie

Jean-Claude SARTER
Vice-Président du SIAGA chargé des travaux, CC Cœur de Chartreuse - élu à St Laurent du Pont

Patrice MORTREUIL
CA Pays Voironnais - élu à St Geoire en Valdaine

André GUICHERD
CC Vals du Dauphiné - élu à St André le Gaz

Anne LENFANT
CC Cœur de Chartreuse - élue à Entremont le Vieux

Le fonctionnement financier

Les ressources du SIAGA proviennent de la participation des 5 structures adhérentes ainsi que de subventions.

Les participations des structures

Lors du vote du budget 2018 et de la participation des membres, la révision statutaire (agrandissement du périmètre, règle de répartition simplifiée) n'avait pas encore été approuvée. De plus, à la demande des EPCI, il s'agissait d'un budget a minima afin de laisser le temps d'établir une prospective financière (plan pluriannuel) et d'organiser le financement par les EPCI (taxe GEMAPI éventuellement).

La révision statutaire a maintenu une clé de répartition basée sur la solidarité territoriale.
Celle-ci dépend de 2 critères, à part égale :

- La population pondérée au périmètre syndical
- La surface de chaque EPCI dans le périmètre syndical.

Ainsi, chaque EPCI participe de manière solidaire aux charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

NB : le pourcentage de participation de chaque EPCI au SIAGA dépendant entre autre de la population, il est prévu dans les statuts de réactualiser ce chiffre après chaque renouvellement complet du conseil syndical.

La participation financière des structures s'établit donc pour ce mandat à :

- CC Cœur de Chartreuse : 41.45%
- CA Pays Voironnais : 16.02%
- CC Vals du Dauphiné : 23.36%
- CC Val Guiers : 17.54%
- CC Lac d'Aiguebelette : 1.63%

Le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2019/2021 a été établi en concertation avec les EPCI au cours de l'année 2018. Ce plan pluriannuel, présenté à l'ensemble des EPCI (courant septembre 2018) pour validation établit une véritable projection financière sur 3 ans. Il intègre la poursuite et la finalisation des actions précédemment engagées (celles du contrat de bassin) qui relèvent en très grande majorité de la compétence GEMAPI et de nouvelles dépenses induites par l'extension du périmètre de compétence juridique (ensemble des cours d'eau, prévention des inondations) et territorial (bassins versants de la Bièvre et du Truison – Rieu) et les obligations réglementaires (systèmes d'endiguement).

Les subventions

La plupart des actions engagées par le SIAGA bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SIAGA sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis au titre du contrat de bassin. Les Départements de la Savoie et de l'Isère interviennent également sur certains dossiers.

Les partenaires associatifs (préservation de la biodiversité, chasse, activités sportives liées à l'eau, …)

Les riverains et la population

Les partenaires

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique.

Le SIAGA constitue donc, outre sa fonction d'instance décisionnelle sur les questions liées à la gestion des rivières, un lieu d'échanges et de concertation pour les différents acteurs concernés par les milieux aquatiques.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

La Région Auvergne Rhône-Alpes

Les Départements Isère et Savoie

Les Directions départementales des Territoires Isère et Savoie

L'Agence Française pour la Biodiversité

…

En outre, l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre effective de la compétence GEMAPI et l'intégration des EPCI-FP. Ce travail n'a pu aboutir que par la concertation étroite avec les nouvelles collectivités membres.

Les partenaires techniques

Les Fédérations départementales de Pêche Isère et Savoie

Les CEN Isère et Savoie

Les Chambres d'agricultures

Les partenaires locaux

Les associations locales de pêche

Les collectivités en charge de l'assainissement, l'eau potable, les SCOT et PLUi

Le SIAGA a également adhéré à l'association France Digues qui a pour objectif de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques,

le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques. Coût annuel e 750 € + 30€/km de digue géré (environ 6 km actuellement).

Le contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

L'année 2018 constitue la 6ème et avant-dernière année de réalisation du contrat de bassin 2012-2019 et la 2ème année de la période 2 du contrat (octobre 2016 à septembre 2019).

L'action du SIAGA a consisté notamment à :

- Apporter une assistance technique et administrative aux différents maitres d'ouvrages porteurs d'actions du contrat
- Transmettre les dossiers de demandes de subvention (15 dossiers transmis en 2018)
- Suivre l'état d'avancement du contrat en lien avec les maitres d'ouvrage
- Mettre en œuvre la programmation de la période 2 et plus précisément les actions sous maitrise d'ouvrage du syndicat.

Lors du **comité de rivière du 15 juin 2018**, l'état d'avancement annuel de la procédure du contrat a été présent. Il faisait apparaitre au 31/05/18 un taux d'engagement des actions de la 2ème période de plus de 45%.

Parmi <u>les actions engagées</u> (dépôt des demandes de subventions en 2018) au titre de la période 2, on peut citer par exemple :

- Les travaux d'assainissement du secteur du Guiers médian : reprise de l'ancienne station d'épuration de Matussière et Forest pour traiter les effluents des communes d'Entre deux Guiers, Les Echelles, Miribel les Echelles, St Christophe sur Guiers, St Christophe la Grotte (9 800 EH) pour un montant total estimé à 5,31 M€

- Le rétablissement de la continuité écologique du seuil du Moulin neuf (arasement partiel du seuil, rivière de contournement) pour un montant total de 983 125 €

- Les travaux d'extension (environ 3,6 km) des réseaux de Dullin et de Gerbaix (786 000 €)

- Des actions en faveur de la préservation des zones humides : réalisation d'un plan de gestion stratégique des zones humides, acquisitions foncières sur les zones humides de Val Tier et du Bonnard, travaux sur les zones humides du marais Bonnard et de la Plagne

- Acquisitions foncières de parcelles situées dans l'espace de bon fonctionnement en lien avec les actions de restauration morpho-écologique.

Bilan 2018

Les actions

2018 marque le départ de l'exercice de la compétence GEMAPI et l'extension du périmètre du SIAGA à compter d'août (approbation des statuts).

Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques

Diagnostic des nouveaux cours d'eau

Pour la mise en œuvre complète de la compétence GEMAPI (en lien avec l'extension du périmètre syndical), un important travail de diagnostic des cours d'eau a été réalisé en interne par les techniciens. Ainsi, plus de 206 nouveaux cours d'eau (par rapport aux cours d'eau déjà gérés par le SIAGA) ont été diagnostiqués afin de définir les enjeux et besoins de gestion. Ce travail a permis de définir un programme de travaux : une demande de déclaration d'intérêt général a été déposée auprès des services de l'État (instruction 2019).

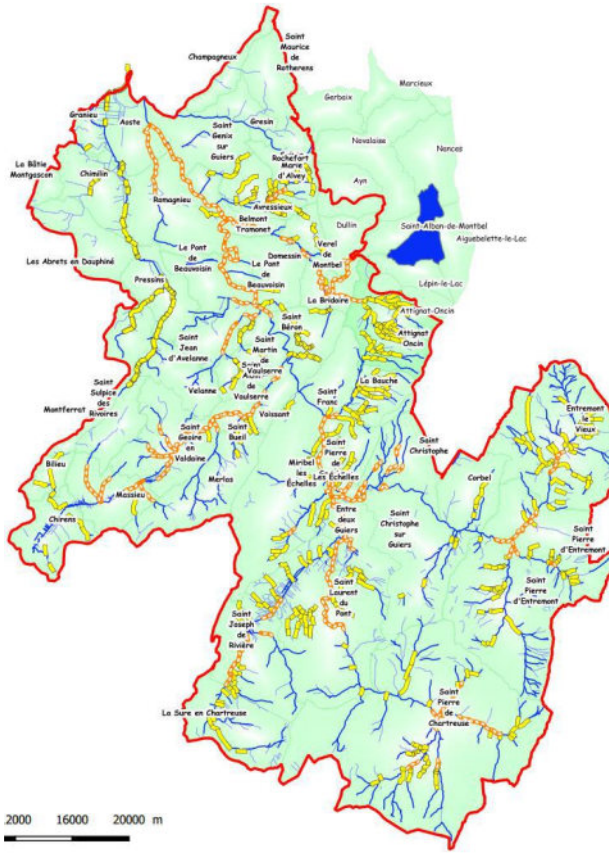

Plan de gestion de la ripisylve et des berges

Les 3 équipes qui interviennent pour le SIAGA (Centre Social, ONF Prodépare et Acty Chantier) afin de réaliser l'entretien des ripisylves, l'arrachage précoce de la Renouée du Japon, entretien et plantations d'espèces autochtones du Guiers (Peupliers noirs et saules) issus de la plantation du Syndicat et des petits travaux de génie végétale sont intervenues **168 jours sur les 130kms de cours d'eau inscrits dans la D.I.G.**

Coût total des 3 équipes + fournitures :
111 826€ TTC

Actions de restauration morpho-écologique et foncer

Suite au retard pris dans l'instruction des dossiers d'autorisation loi sur l'eau pour les travaux 2018 de restauration morpho-écologique sur le Guiers mort, les travaux 2018 n'ont pas pu être enclenchés. Ils ont été reconduits sur 2019.

Poursuite des acquisitions foncières pour la réalisation des travaux morpho-écologiques. 25 120.36 € de dépenses en 2018.

Appel à projet GEMAPI

L'année 2018 a été marqué par le lancement de l'étude de restauration morpho-écologique des milieux aquatiques et de prévention des inondations du Guiers aval. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau pour lequel le SIAGA a été retenu avec un taux d'aide de 80% sur TTC (étude globale estimé à 225 000 €TTC).

Ainsi, de nombreux comités de pilotages et comités techniques ont été organisés.

Cette démarche a ainsi permis d'approfondir le projet de restauration morpho-écologique de la confluence Guiers/Rhône avec le projet d'une passerelle.

Plan de gestion stratégique des zones humides

Le SIAGA a engagé dès 2017 la réalisation d'un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle de l'ensemble de son périmètre d'intervention (bassins versants Guiers – Aiguebelette, Bièvre et Truison – Rieu). Ce travail a pour objectif de proposer une vision globale des zones humides sur un périmètre hydrologiquement cohérent et définir un plan d'actions. Le diagnostic permet ainsi d'obtenir une priorisation des zones humides basée sur leurs fonctions (hydrologique & hydraulique, physique & biogéochimique, biologique & écologique), les services rendus et les pressions qu'elles subissent.

En 2018, le travail a consisté principalement au calage de la méthodologie de hiérarchisation et à la réalisation du diagnostic. L'année 2019 sera consacrée à la tenue de réunions de concertation avec les acteurs de gestion du territoire et en la définition d'un plan d'actions.

Ce plan d'actions pourra être décliné au travers d'outils contractuels financiers.

Coût prévisionnel : 30 320 €TTC

Financement :

- Agence de l'eau 80%
- SIAGA 20%

Communiquer

Animations pédagogiques sur le bassin versant Guiers

60 demi-journées d'animations ont été réalisées sur l'année scolaire 2017/2018 afin de sensibiliser les élèves des écoles primaires à la préservation des milieux aquatiques. Ainsi, 487 élèves ont bénéficié d'interventions en classe ou sur le terrain sur des thèmes comme le cycle de l'eau domestique, les milieux aquatiques, la création d'une mare pédagogique,…

20 classes concernées provenant de 12 communes :

- Pont de beauvoisin
- Le Pont de Beauvoisin
- Les Echelles
- La Bridoire
- St Pierre d'Entremont
- Pommier la Placette
- Romagnieu
- Entre deux Guiers
- Domessin
- St Laurent du Pont
- Aoste
- Attignat Oncin

Ces animations sont réalisées par l'animateur pédagogique du SIAGA avec des financements liés à son poste par l'Agence de l'eau.

Actualisation de l'espace scénographique dans les locaux de l'Office du Tourisme aux Echelles.

Prévu dans la seconde tranche du contrat de bassin ce renouvellement a dû être reporté puisque les locaux de l'office du tourisme ont été fermés pour travaux pendant plusieurs mois. Néanmoins, en 2018, une nouvelle campagne photo nature a été réalisée. Les photos serviront pour la réalisation de documents et pour embellir l'espace scénographique en changeant celles déjà présentées.

Nombre de photos subaquatiques réalisées : 20

Coût : 1 399,60€ TTC sur les 20 000€ prévus pour l'actualisation complète.

Animations grand public

A la demande de la communauté de commune des Vals du Dauphiné le SIAGA a réalisé 3 interventions gratuites sur la Lône de St Didier d'Aoste jusqu'à la confluence Guiers-Rhône.

37 personnes sensibilisées sur les milieux aquatiques.

Plaquette GEMAPI

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de la compétence GEMAPI avec la révision statutaire approuvée le 16/08/18.

À cette occasion, une plaquette précisant l'organisation et les modalités de mise en application de cette nouvelle compétence sur le territoire a été éditée.

Elle est également disponible sur le site internet du SIAGA http://www.guiers-siaga.fr/divers/actualites/87-plaquette-gemapi

Coût avec impression : 1 250€ HT

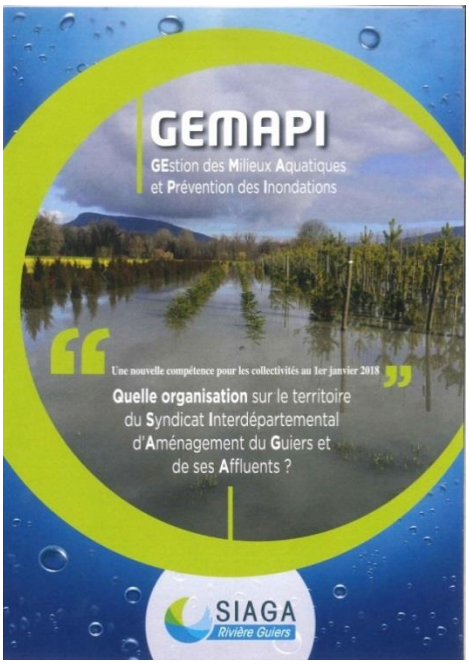

Chevalets de signalisation équipe entretien

10 Chevalets ont été réalisés pour avertir les riverains lors des chantiers d'entretien de la ripisylve réalisés pour le SIAGA. Le logo de chaque financeur est inscrit.

Coût : 297,50€ HT

Document d'appui

Comme prévu dans les statuts 2018, un important travail a été mené afin de rédiger un document d'appui à la compétence GEMAPI.

Ce document a pour objectif de préciser les types d'actions qui peuvent relever du champ de compétence du syndicat sur son périmètre d'intervention telle que défini dans ses statuts.

Document disponible sur le site internet du SIAGA www.guiers-siaga.fr

Les réunions

Comité syndical

Comité du 20 février 2018 :

Il s'agissait du 1er conseil syndical après désignation des délégués au SIAGA par les EPCI-FP après transformation automatique en syndicat mixte (représentation – substitution des communes par leurs EPCI).

- Approbation du PV du conseil syndical du 20/12/17
- Relevé de décisions prises dans le cadre des délégations de compétence du Président
- Présentation des actions du syndicat (travaux, animation, perspectives d'évolution)
- Appel nominatif du conseil syndical
- Élection du Président
- Détermination du nombre de vice-présidents et de membres du bureau
- Élection des vice-présidents et des membres du bureau
- Questions diverses : révision statutaire, demande de subvention pour le ruisseau du Jasmin

Comité du 29 mars 2018 :

- Approbation du PV du conseil syndical du 20/02/18
- Adoption de la révision statutaire
- Sollicitation de l'adhésion des départements Isère et Savoie au SIAGA
- Délégations de compétence du bureau et Président
- Indemnités des élus
- Approbation du retrait du SIAGA du SYMBHI
- Approbation du compte administratif 2017
- Approbation du compte de gestion 2017
- Affectation du résultat 2017
- Demande de subvention pour la ripisylve 2018-2019 et la lutte contre les invasives

Comité du 4 octobre 2018 :

Il s'agissait du 1er conseil syndical après désignation des délégués au SIAGA par les EPCI-FP suite à l'approbation des statuts (arrêté inter préfectoral n°38-2018-08-16-035 du 16 août 2018).

- Appel nominatif du conseil syndical
- Mise en place de l'exécutif : élections du Président, des vice-présidents, des membres du bureau
- Réflexions sur la mise en place de 3 commissions techniques, de la CAO et d'un règlement intérieur
- Présentation du PPI 2019/2021
- Modification du tableau des effectifs
- Approbation du rapport d'activités 2017
- Demandes de subvention pour les postes 2019, les études bilan du contrat, l'étude hydro-morphologique de la Bièvre
- Questions diverses : projet de réalisation d'un document d'appui à la compétence GEMAPI, projet d'audit, diagnostic technique sur les cours d'eau du périmètre syndical.

Bureau

Bureau du 8 mars 2018 :

Il s'agissait du 1er bureau syndical suite à l'élection d'un nouvel exécutif (conseil syndical du 20/02/18).

- Mise en place de la compétence GEMAPI et de la révision statutaire
- Organisation interne du syndicat : fonctionnement du bureau, commissions et définition des actions à entreprendre (PPI, statuts…)
- Questions diverses : projet de restauration du Guiers à la confluence

Bureau du 5 avril 2018 :

- Schéma organisationnel du fonctionnement du syndicat (conseil syndical, bureau, commissions, EPCI et communes)
- Préparation du plan pluriannuel d'investissement / fonctionnement
- Présentation des travaux en cours et à venir et de demandes spécifiques

Bureau du 18 mai 2018 :

- Suivi du travail réalisé pour l'élaboration du PPI
- Présentation des outils post-contrat
- Demandes de subvention pour les travaux et le foncier sur les zones humides de La Plagne et du Marais Bonnard et pour l'acquisition foncière des parcelles en lien avec les actions morpho-écologique
- Questions diverses : retour sur la réunion à la Région du 16/04/18 et préparation du comité de rivière du 15/06/18

Bureau du 27 juin 2018 :

- Présentation du travail réalisé pour le PPI
- Présentation des travaux en cours
- Présentation du diagnostic réalisé en interne sur l'ensemble des cours d'eau GEMAPI

Bureau du 26 juillet 2018 :

- Finalisation et validation du plan pluriannuel d'investissement / fonctionnement
- État d'avancement de la procédure de révision des statuts suite au conseil syndical du 29/03/18

Bureau du 4 septembre 2018 :

- Préparation du conseil syndical du 4 octobre (mise en place nouvel exécutif, rapport d'activités, demandes de subventions, audit)
- Suivi des travaux et des demandes suite aux intempéries de juin 2018
- Retour sur les échanges avec les EPCI sur la présentation du PPI
- Questions diverses : présentation d'un logiciel de comptabilité analytique

Bureau du 18 octobre 2018 :

- Relance du PPI
- Mise en œuvre d'un document d'appui à la compétence GEMAPI
- Suivi des travaux et de l'état des lieux des cours d'eau
- Présentation de la plaquette GEMAPI
- Mise en place des commissions
- Adhésion à France Digues

Bureau du 20 décembre 2018 :

- Établissement d'une récurrence pour les réunions du bureau et validation du calendrier
- Présentation de la procédure PAPI
- Présentation du travail réalisé en vue d'une nouvelle modification statutaire afin d'être éligible au label EPAGE
- Point sur les travaux et des demandes spécifiques (La Bauche, La Bridoire, St Béron, Verel de Montbel, Col du Coq, Moulin neuf, Argenette, ruisseau du Jasmin, St Pierre d'Entremont 73).

Les marchés

N° du marché	Mode de passation	Intitulé	Prestataires	Montant du marché HT
2018-01-APGEMAPI	MAPA	Étude de restauration morphologique des milieux aquatiques et de prévention des inondations Guiers aval	Titulaire : SAS HYDRETUDES Alpes du Nord Co-traitant : TEREO	117 336 €
MAPA : Marchés Passés selon la Procédure Adaptée AOO : Appel d'Offres Ouvert BCC : Marchés à Bons de Commande AC : Accord Cadre				

Le bilan financier 2018

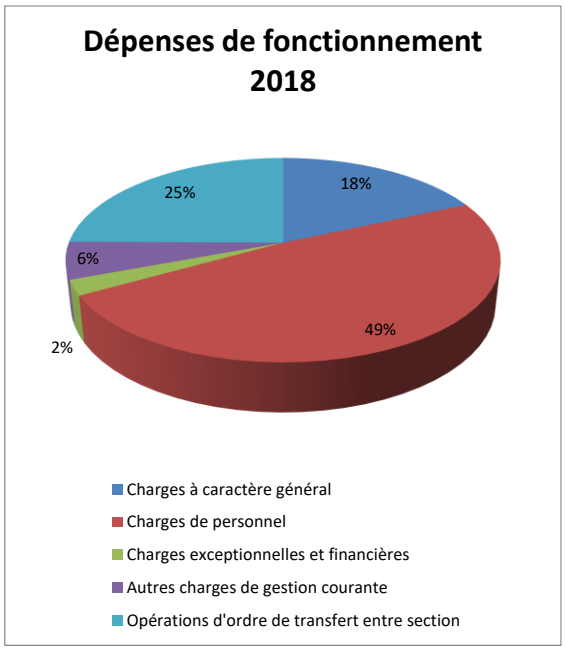

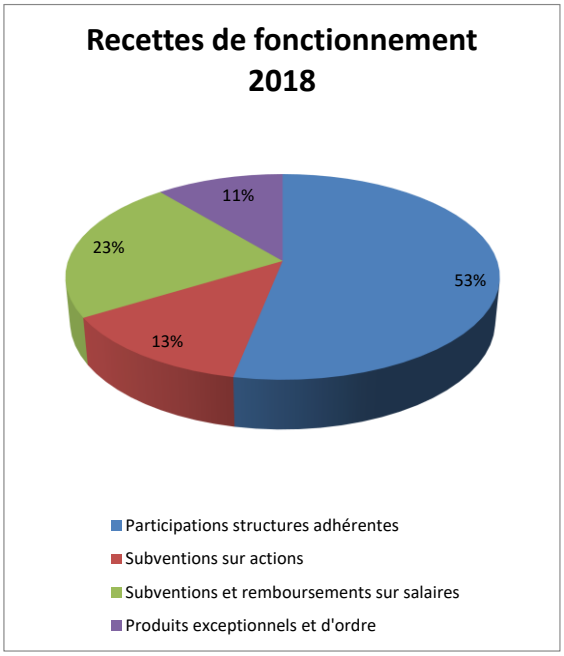

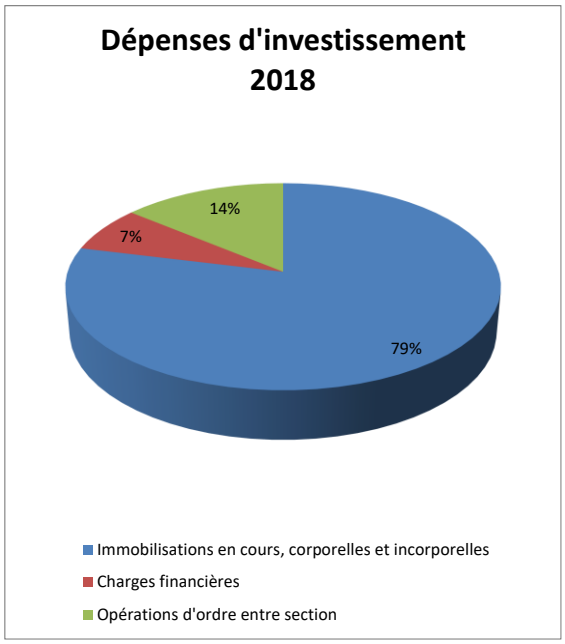

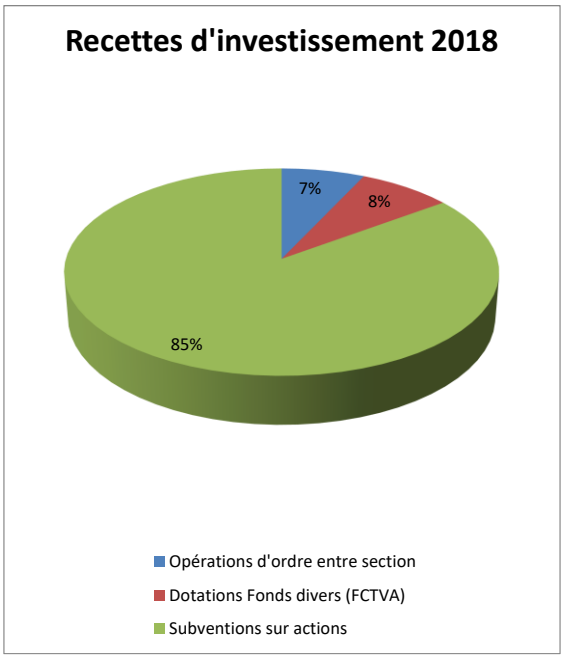

SIAGA
27, Av. Gabriel Pravaz
38480 PONT DE BEAUVOISIN
Tel : 04 76 37 26 26
Site internet : www.guiers-siaga.fr